



SNES-FSU
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

04 73 36 01 67

s3cle@snes.edu

site : www.clermont.snes.edu

Rassemblement AED du 26 juin 2013 - Déclaration SNES-FSU

Il y a un an, le ministère de l'éducation nationale annonçait à grands renforts de communication la création de 2000 postes d'assistants d'éducation sur le territoire national. Il écrivait alors sur son site que « des moyens humains (étaient) accordés aux académies à la rentrée 2012 afin de renforcer la présence des adultes dans les établissements et de créer les conditions d'un climat favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves et des personnels. »

Cette présence des adultes et ce climat favorable aux apprentissages et au bien-être ne seraient-ils plus indispensables à la rentrée prochaine ? Le SNES-FSU est convaincu que si ; et c'est pourquoi nous dénonçons les 2000 suppressions de postes prévues au niveau national. Pour le SNES, ces suppressions sont incompréhensibles, indéfendables, inacceptables, même si par ailleurs nous dénonçons la précarité de ces personnels et les modalités de recrutement par les chefs d'établissement.

Au niveau de notre académie, ce sont près de 70 équivalents temps plein qui sont menacés de suppression, alors même que le nombre d'élèves dans le second degré va augmenter d'environ 700.

Jusque là, le rectorat a été bien avare d'informations sur ces suppressions de postes. Malgré nos demandes, notamment lors d'une audience SNES, nous avons dû attendre de disposer des documents préparatoires au CTA pour constater l'ampleur des dégâts.

Ces suppressions de postes d'AED ou d'AVS sont en totale contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le Président de la République et le ministre de l'Education nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat. Avec ces suppressions, l'encadrement éducatif des élèves dans tous les établissements de l'académie sera dégradé, et les conditions de travail des personnels en poste seront elles aussi dégradées.

Dans certains établissements, les élèves ne seront plus accueillis dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et nous tenons à alerter l'administration sur le caractère dangereux de cette mesure.

Ces personnels, qui font partie intégrante de l'équipe éducative, sont indispensables au bon fonctionnement des établissements en assurant l'encadrement éducatif des élèves et, pour les AVS, une assistance aux élèves en situation de handicap.

Il ne serait pas acceptable que l'employeur privilégie des non-étudiants sur les postes d'AED au simple prétexte que ces derniers ne bénéficient pas du crédit formation de 200 heures. Il ne serait pas plus acceptable que des étudiants AED se voient refuser ce crédit d'heures, qui leur est dû. Et il ne serait pas davantage acceptable que les missions des AED soient dénaturées pour les cantonner à de la surveillance en ôtant tout aspect éducatif.

Chaque année, ces personnels sont dans l'incertitude de retrouver leur poste à la rentrée. Ils sont perpétuellement menacés de ne pas voir leur contrat renouvelé l'année suivante. Cette année, ce sont probablement plus de 70 d'entre eux qui vont se retrouver sans emploi, et sans possibilité de faire reconnaître les compétences acquises pendant leurs années passées à l'Education nationale en tant qu'AED, et sans avoir acquis de droits à la formation tout au long de la vie.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que tous les personnels, enseignants et non-enseignants, CPE, titulaires et non titulaires, sont concernés par ces suppressions dont les élèves seront les premières victimes, avec les AED en emploi précaire.

Nous avons pris connaissance de l'annonce faite ce matin par le ministre, à la suite de la conférence sociale, de créer 10000 emplois supplémentaires dans le second degré. Nous attendons de savoir exactement qui sera concerné et sur quelles missions ces personnels seront embauchés. Selon nos informations, le ministère s'apprête à recruter encore des personnels précaires avec un niveau de diplôme d'au moins bac + 2 ! Cet effet d'annonce du ministre ne remplacera en rien les postes d'assistants d'éducation supprimés à la rentrée prochaine et le SNES-FSU dénonce avec force la multiplication des emplois précaires dans l'Education Nationale. En tout état de cause, ces recrutements ne doivent pas se faire au détriment des emplois d'AED et d'AVS.

Nous demandons au recteur et au ministre de revenir sur leur décision de supprimer des postes d'AED à la rentrée 2013 et, au vu de l'augmentation des effectifs dans le second degré, nous leur demandons au contraire d'abonder le potentiel d'assistants d'éducation.

Le SNES, avec le SNEP et le SNUEP vous invitent toutes et tous à signer la pétition qui est en ligne sur son site académique : <http://www.clermont.snes.edu/>